



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 74001

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation statutaire des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Depuis plusieurs années, les missions de ce personnel technique ont évolué, et leurs effectifs ont été réduits. Ils estiment, à juste titre, que devant ces nouvelles conditions de travail une modification de leur statut est nécessaire. Or, malgré une reconnaissance de leur professionnalisme par son ministère, ils demeurent classés en catégorie C, sans avoir la possibilité d'accéder à la catégorie B sur la liste d'aptitude, contrairement à leurs collègues qui appartiennent à la même catégorie. Ce refus à l'accès de la catégorie B est considéré par ces agents comme une injustice et comme un frein au déroulement de leur carrière. Ils attendent depuis plusieurs années que cette revendication soit satisfaite, et prochainement un comité technique paritaire ministériel se réunira pour examiner ce projet de réforme statutaire. En conséquence, elle lui demande quelle est sa position à l'égard de la demande de ces agents et quelles mesures il compte prendre pour que cette éventuelle réforme statutaire s'effectue rapidement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des personnels. C'est ainsi qu'en 2000 il a chargé un groupe de travail présidé par M. Jean-Michel Lannuzel, ingénieur général des ponts et chaussées, de mener une réflexion sur l'évolution des métiers des contrôleurs et de leur carrière. Sur la base des constats faits par ce groupe en 2001, le ministre a demandé à la direction du personnel, des services et de la modernisation, d'engager le chantier de la réforme statutaire du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Le projet de décret statutaire mettant en oeuvre cette réforme a recueilli l'avis favorable du comité technique paritaire ministériel le 6 mars 2002 et est actuellement en cours de mise au point finale avec le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et celui de l'économie, des finances et de l'industrie. Le ministre assure l'honorable parlementaire qu'il est très attentif au déroulement de l'ensemble de ce processus, en raison de la place que tiennent les contrôleurs des travaux publics de l'Etat dans la mise en oeuvre des politiques prioritaires du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74001

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1364

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2391